

Cri d'alarme à Frelighsburg



Cette vue sur le mont Pinacle, qui fait partie de l'offre touristique de Frelighsburg, changera d'ici la fin du mois si rien n'est fait. Une large antenne grise de 36 mètres, dépassant largement les arbres, est en voie d'être érigée. Elle apparaîtra dans la partie gauche de la photo.
photo fournie par Philippe Choinière



Philippe Choinière demande à ce que le gouvernement fédéral intervienne pour que Bell Canada freine la construction d'une tour cellulaire dans l'un des plus beaux paysages du Québec.
Julie Catudal, La Voix de l'Est



Cynthia Laflamme

La Voix de l'Est

(Frelighsburg) Il est minuit moins une pour des entreprises en agrotourisme de Frelighsburg, qui sont à quelques jours de voir l'érection d'une imposante tour de télécommunication dans le paysage bucolique qui fait la renommée de la région.

Le problème est répandu dans la région, alors que plusieurs municipalités s'opposent à l'installation de ce genre d'antennes par de grands fournisseurs. À Frelighsburg, le regroupement de citoyens soutient qu'il ne s'oppose pas au service, mais bien à la façon de l'offrir.

Le regroupement dit tenter de parlementer depuis deux ans avec Bell Canada afin de trouver une autre solution pour améliorer le service cellulaire dans le secteur. La tour projetée, de couleur grise, fera 36 mètres de haut.

Copropriétaire avec sa conjointe Stacey Lecuyer de la ferme biologique et de la boutique Oneka, Philippe Choinière affirme avoir proposé, sans succès, une solution viable à une fraction du prix, qui allait épargner un milieu humide, une partie de forêt et la vue sur le mont Pinacle.

Un fournisseur de Knowlton, qui a des installations à Frelighsburg, a justement besoin de renforcer sa couverture et a, pour ce faire, besoin d'installer des infrastructures

légères, raconte M. Choinière. Il s'agirait de trois poteaux de quinze mètres installés sur le bord de la route. L'entreprise détient déjà l'autorisation des propriétaires terriens.

«Les poteaux sont disponibles pour Bell pour qu'elle puisse s'installer dessus. Ça nous a été confirmé que c'est techniquement possible par Bell. C'est équivalent et, ça, je l'ai par courriel. Maintenant, on a Bell qui nous dit que c'est trop tard, que les contrats sont donnés, qu'on y va», déplore Philippe Choinière.

Volonté et dommages

Le couple déplore le manque de bonne volonté de l'entreprise de télécommunication. «Bell a toutes les autorisations. Ce n'est pas une question légale. Là, on parle au citoyen corporatif.»

Un appel à l'aide a été envoyé aux médias, au ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada, Navdeep Singh Bains, au président du CRTC, Jean-Pierre Blais, à Pierre Paradis et David Heurtel, respectivement ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et ministre du Développement durable, de

l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le regroupement citoyen y indique que le béton est déjà commandé par Bell et que la tour sera debout d'ici la fin du mois. Les travaux sont donc déjà commencés.

«Le gros défi, c'est que s'ils continuent avec leur projet, notre secteur va être endommagé, soutient M. Choinière en entrevue. On dira ce qu'on voudra, mais une infrastructure comme ça, ce n'est pas un poteau de téléphone. Ça brise le paysage dans un contexte d'agrotourisme. Le Domaine Pinnacle amène 15 000 personnes par année, on fait des événements, on amène du monde, même chose pour le Clos Saragnat. On utilise nos sites pour inviter les gens. C'est une expérience que tu vis. Ce que la tour change, c'est que ça dénature le paysage distinctif et bucolique.»

Intervention fédérale

M. Choinière considère que la municipalité a fait son travail dans un contexte où l'entreprise est arrivée avec beaucoup de pouvoir derrière elle. «Bell arrive ici avec une arrogance. Pas une confiance, mais une arrogance, parce qu'elle est régie par une loi fédérale. On nous dit indirectement "On vous consulte, mais c'est vraiment par courtoisie."»

Dans le communiqué, le regroupement demande que Justin Trudeau et Philippe Couillard interviennent et que cela fasse juridiction pour les cas actuels ou futurs. «On veut amener sur la table le débat que le fédéral ne devrait pas avoir juridiction sur un aménagement local. La MRC se vante d'avoir les plus beaux paysages, mais dans un cas comme celui-là, qu'est-ce qu'elle peut faire? En même temps, on ne veut pas perdre le service. Bell arrive donc avec le gros bout du bâton.»

Le regroupement a recueilli 16 lettres d'entreprises en agrotourisme qui disent toutes que la construction d'une telle tour est inacceptable et que le paysage est indissociable de leur gagne-pain. L'UPA, sachant qu'il y a une alternative possible, soutient le regroupement dans ses démarches, selon une lettre dont nous avons obtenu copie. Même chose du côté du député fédéral, Denis Paradis (voir autre texte).

La Voix de l'Est n'a pas été en mesure de joindre ce week-end un porte-parole de Bell Canada.

Denis Paradis invite Bell à moins se hâter

«Il y a des problèmes partout dans le comté!» Représentant libéral de Brome-Missisquoi à Ottawa, Denis Paradis est à même de constater que plusieurs municipalités connaissent des problèmes avec des fournisseurs en télécommunication.

Le député a été mis au fait du travail réalisé par le regroupement de citoyens de Frelighsburg, de la solution apportée et du refus de collaborer de Bell. «Je sens un fossé qui s'élargit entre Bell et les communautés en général», souligne-t-il.

Lorsqu'on lui parle de juridiction fédérale, M. Paradis préfère nuancer, invoquant un jugement bientôt attendu. «Il y a une cause en Cour suprême du Canada qu'on attend dans un mois à peu près, dans un dossier à Châteauguay. On va voir ce que la Cour dira. C'est vrai que les ondes sont de juridiction fédérale, mais est-ce que ça empiète sur les zones agricoles et les règlements municipaux? Qu'ils aient le droit de la mettre n'importe où (la tour), j'ai de la misère avec ça.»

La cause qui oppose la Ville de Châteauguay à Rogers Communication, dont les auditions ont eu lieu à l'automne, pourrait permettre de mieux cerner l'étendue du pouvoir des villes quand on parle d'aménagement de leur territoire, écrivait en octobre *La Presse Canadienne*. La Ville de Châteauguay, dans ce dossier, avait tenté de trouver un accommodement raisonnable en proposant un autre terrain qui aurait nécessité une expropriation, donc un délai. Ce droit avait été reconnu par la Cour d'appel.

«Bell, qui se dépêche dans le moment, devrait peut-être se dire "on attend un mois". Les dirigeants devraient faire preuve de sensibilité. Ça ne tuera personne. On m'a raconté qu'ils avaient même coupé des arbres illégalement. Ce n'est pas ça, l'exemple d'un bon citoyen corporatif», dit le député.

Denis Paradis croit qu'une réglementation devrait être étudiée pour obliger les entreprises à utiliser des solutions de rechange moins dommageables.

«Nous avons les plus beaux paysages ici dans la région. Il faut faire bien attention à ne pas défaire nos paysages.»

Le député compte aborder le sujet au prochain caucus du Parti libéral.

Le député libéral fédéral de Brome-Missisquoi, Denis Paradis. «Il faut faire bien attention à ne pas défaire nos paysages.»

[Détente](#)
[Avis de décès](#)
[Archives](#)
[Petites annonces](#)
[Plan du site](#) [Modifier votre profil](#) [Foire aux questions](#) [Nous joindre](#) [Conditions d'utilisation](#) [Politique de confidentialité](#)